



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz
078 731 64 98

Ropraz, le 5 décembre 2017

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2017

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° 05/2017 sur le budget 2018 de la commune de Ropraz,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis n°05/2017 tel que présenté par la municipalité,

ceci à l'unanimité.

Le Président :


Simon GILLIERON



La secrétaire :


Diane BAUD



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz
078 731 64 98

Ropraz, le 5 décembre 2017

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2017

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° 06/2017 sur la demande de crédit de Fr. 25'000.- pour le déploiement du haut débit dans la commune de Ropraz,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis n°06/2017 tel que présenté par la Municipalité,

ceci par 40 oui et 1 non.

Le Président :


Simon GILLIERON



La secrétaire :


Diane BAUD



Ropraz, le 5 décembre 2017

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz
078 731 64 98

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2017

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° 07/2017 sur la fixation du plafond de l'ASIJ à CHF 65'000'000.00 et sur la modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ
- Oüi le rapport de la Commission des finances,
- Oüi le rapport de la Commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis n°07/2017 tel que présenté par la Municipalité,

ceci par 35 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le Président :

Simon GILLIERON



La secrétaire :

Diane BAUD



Ropraz, le 5 décembre 2017

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz
078 731 64 98

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2017

Présidence : M. Simon GILLIERON


- Vu le préavis municipal n° 08/2017 sur la modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et sur l'intégration des avenants avalsés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017
- Oui le rapport de la Commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis n°08/2017 tel que présenté par la Municipalité,

ceci par 36 oui, 2 non et 3 abstentions.

Le Président :


Simon GILLIERON



La secrétaire :


Diane BAUD



Ropraz, le 5 décembre 2017

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz
078 731 64 98

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2017

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° 09/2017 concernant la demande de crédit de Fr. 50'000.- pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA),
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter le préavis n°09/2017 tel que présenté par la Municipalité,

ceci à 15 oui, 11 non et 15 abstentions.

Le Président :


Simon GILLIERON



La secrétaire :


Diane BAUD